



**RAPPORT
ANNUEL**

2024







SOMMAIRE

Mot du Président	4
Organes statutaires de la société	6
Sécurité	8
Rapport d'activité 2024	10
Données statistiques générales: Année 2024	12
Trafic fluvial Port Mertert	14
Evolution des principaux produits	15
Bilan actif	16
Bilan passif	17
Orthophotos: Le port de Mertert	18
Compte de profits et pertes	20
Annexe au bilan	21
Annexe aux comptes annuels	22
Rapport du collège des commissaires	27
Rétrospective	28



MOT DU PRÉSIDENT,

Pendant l'année 2024, l'économie luxembourgeoise a continué de démontrer une résilience remarquable, malgré un environnement mondial complexe. Le Grand-Duché a su capitaliser sur sa stabilité financière, son dynamisme entrepreneurial et sa position stratégique au cœur de l'Europe.

Alors que nous entamons déjà 2025, il convient de faire un premier bilan sommaire des volumes de marchandises transitant par le port de Mertert. En effet, le trafic global du port a atteint près de 1,2 million de tonnes en 2024, marquant une hausse de plus de 10 % par rapport à l'année précédente. Comme en 2023, notre plateforme logistique demeure un point d'entrée clé pour le Luxembourg, avec une forte progression des importations.

Toutefois, un événement majeur a marqué la fin de l'année 2024 et a directement impacté notre activité. L'incident survenu à l'écluse de Müden en Allemagne, qui a temporairement suspendu la circulation des





barges sur la Moselle, a entraîné des répercussions sur nos opérations. Cette situation imprévue a perturbé les livraisons par voie fluviale, un mode de transport vital pour notre plateforme de Mertert. Ce défi logistique a nécessité des ajustements rapides et une grande réactivité de la part de l'ensemble des acteurs du port, mais également de l'État, qui a permis la circulation des poids-lourds pendant le week-end, et de CFL-Cargo, qui a fait tout son possible pour augmenter le nombre de trains de fret.

Je tiens à saluer, avec une grande reconnaissance, l'engagement et le professionnalisme de toutes les équipes du port de Mertert. Grâce à une coopération exemplaire et une flexibilité remarquable, nous avons pu limiter les impacts de cet incident. Votre réactivité et votre investissement ont permis de maintenir un service optimal, malgré les

contraintes imposées par cette situation imprévue.

Nous restons pleinement concentrés sur nos projets à long terme. L'État luxembourgeois a réaffirmé sa volonté de continuer à investir dans les infrastructures majeures du port de Mertert. Le chantier de l'aire de giration pour les barges de 135 mètres, réalisé par l'Administration des Ponts et Chaussées, sera terminé d'ici la fin de l'été 2025. En parallèle de ce chantier de longue haleine, l'un des principaux passages à niveau a été entièrement rénové, par le gestionnaire de l'infrastructure des CFL, lors d'une opération « coup de poing » pendant le week-end prolongé de la Toussaint 2024. D'autres projets suivront dans les années à venir, aussi bien dans le domaine fluvial que dans les domaines routier et ferroviaire. Ces initiatives s'inscrivent dans une dynamique de développement durable et de

renforcement de notre compétitivité. En parallèle, la société du Port de Mertert continuera d'investir pour diversifier ses activités et répondre aux défis de demain.

En conclusion, je souhaite exprimer ma sincère gratitude à tous les acteurs de notre plateforme portuaire pour leur engagement constant. Nous restons plus que jamais déterminés à poursuivre notre développement et à jouer un rôle essentiel dans le paysage économique du Luxembourg et de l'Europe.

Avec toute ma confiance et mes remerciements,

Raphaël ZUMSTEEG

ORGANES STATUTAIRES DE LA SOCIÉTÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SECTEUR PUBLIC

- **Raphaël ZUMSTEEG** Chargé de direction, Direction des chemins de fer – Ministère de la Mobilité et des Travaux Publics – Département des Transports, Hautcharage, Président
- **Erika THILL** Ingénieur, Développement zones d'activités au Ministère de l'Economie, Luxembourg
- **Max NILLES** Conseiller – Chef de service - Chargé de la direction Navigation intérieure et Logistique au Ministère de la Mobilité et des Travaux Publics, Luxembourg
- **Gilles DIDIER** Directeur adjoint, Administration des Ponts et Chaussées, Luxembourg
- **Sylvie SIEBENBORN** Attachée au Ministère des Finances, Luxembourg – jusqu'au 18 octobre 2024
- **Pascal SCHEER** Conseiller au Ministère des Finances, Burden – à partir du 18 octobre 2024

SECTEUR PRIVÉ

- **Thierry LAUX** CMO Commercial Strategy XCarb, ArcelorMittal Europe Long Products, Esch-sur-Alzette, Vice-Président
- **Pierre JACOBS** CEO / Ingénieur – ArcelorMittal Belval & Differdange, Esch-sur-Alzette
- **Huguette THILLEN** Directeur adjoint – Senior relationship manager – secteur publique, BIL, Luxembourg
- **Olivier GILLET** Ingénieur civil électromécanicien, SCM ArcelorMittal Long Products Luxembourg, Oberpallen
- **Jii BRIMAIRE** Logistics Development Advisor, Chambre de Commerce, Echternach
- *Membres du Comité de Direction*

REPRESENTANTS COMMUNAUX

- **Monique HERMES** Bourgmestre de la Ville de Grevenmacher, Grevenmacher
- **Jérôme LAURENT** Bourgmestre de la Commune de Mertert, Wasserbillig



COLLEGE DES COMMISSAIRES

SECTEUR PUBLIC

Steve SCHMIT

Inspecteur au Ministère des Finances, Mondorf-les-Bains

SECTEUR PRIVÉ

Carole BACZKIEWICZ

CFO ArcelorMittal Long Products, F-Elzange

DIRECTION

Raphaël ZUMSTEEG

Administrateur-délégué

SECRETARIAT

Martine ZIMMER

Secrétaire générale

Petra LOCH

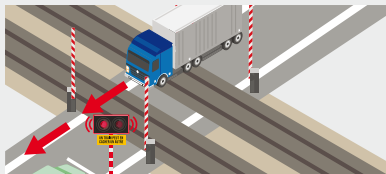
Secrétaire

LA SECURITE PRISE AU SERIEUX AU PORT DE MERTERT

en date du 10 juin 2024, une action de sécurité a été lancée sur initiative de la Société du Port de Mertert S.A. afin de sensibiliser les camionneurs et toute autre personne circulant sur le site portuaire. Des brochures de sécurité résumant les consignes à respecter ont été distribuées tout au long de la journée, tout en rappelant aux chauffeurs les limites de vitesse ainsi que les priorités à respecter sur l'ensemble du site portuaire.



ACTIONS À ENTREPRENDRE EN CAS D'URGENCE



Si les feux commencent à clignoter pendant que vous traversez, **continuez**.



Si votre véhicule est coincé entre les barrières, **continuez et brisez-les**.



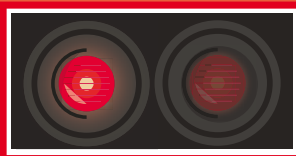
Quittez rapidement votre véhicule s'il est en panne.

INTERDICTIONS AVEC AMENDES

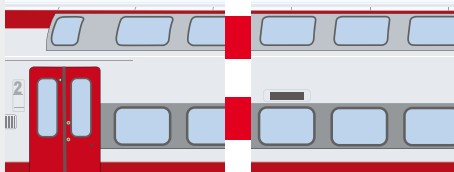
- 49€** pour des personnes qui arrêtent leur véhicule sur les voies d'un passage à niveau (même sans train en vue).
- 145€** et retrait de deux points du permis de conduire pour les personnes qui ne respectent pas les feux rouges signalant la fermeture d'un passage à niveau.

TOGETHER WE CARE FOR SAFETY!

Un vrai professionnel ne joue jamais avec les feux.



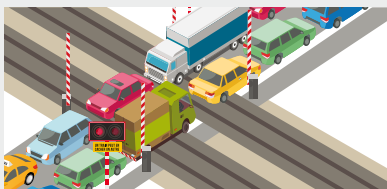
UN TRAIN PEUT EN CACHER UN AUTRE



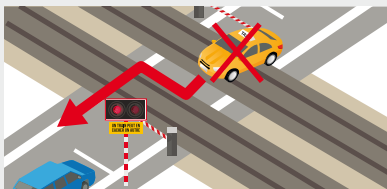
PASSAGE À NIVEAU



Ralentissez à l'approche d'un passage à niveau et respectez toujours les signaux. Attendez que les signaux lumineux et sonores cessent et que les barrières soient complètement ouvertes.



Soyez particulièrement vigilant en cas d'embouteillage. Même si les barrières sont ouvertes, ne traversez les voies que si vous êtes certain de pouvoir entièrement traverser le passage à niveau, surtout si la route est encombrée.



Ne slalomez jamais entre les barrières, même en cas de dérangement.

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ



Assurez-vous que votre véhicule, charge incluse, puisse traverser les voies entièrement lors du passage.



Ne vous arrêtez jamais sur les voies ferrées.



80 m



400 - 1200 m

LA DISTANCE DE FREINAGE D'UN TRAIN PEUT ALLER JUSQU'À 1.200 MÈTRES, soit 13 fois la longueur d'un terrain de foot standard.



x 13



RAPPORT D'ACTIVITE 2024

PORT DE MERTERT

Le trafic global du complexe portuaire au 31.12.2024, trafics terrestres inclus, a atteint **1.198.872 t** contre **1.076.124 t** en 2023, soit une augmentation de **122.749 t** ou **11,41 %**.

Le trafic terrestre portuaire a enregistré au total (y compris celui à destination de la zone industrielle) une hausse de 7.823 t pour atteindre 294.674 t.

TRAFIC PORTUAIRE

L'export a enregistré au total une régression de 18.192 t ou 7,36 % et a atteint 228.888 t en 2024 par rapport à 247.080 t en 2023.

Parmi les produits-piliers, il y a lieu de relever une augmentation des produits sidérurgiques de 11.653 t ou 9,11 % pour atteindre 139.523 t.

Le charbon est passé d'un tonnage de 0 à un tonnage de 10.963.

Les divers avec un tonnage de 78.401 ont enregistré une baisse

de 40.808 t, à savoir 34,23 % par rapport à 2023.

Les conteneurs avec un tonnage de 71.121 ont régressé de 43.882 t ou 38,16 %.

L'import a totalisé 675.310 t et marque ainsi une hausse de 133.118 t ou 24,55 %.

Les matières premières avec un tonnage de 199.892 ont augmenté de 100.233 t ou 100,58 % et les produits finis et demi-produits avec un tonnage de 6.827 ont augmenté de 53,38 %.

Le charbon avec un tonnage de 13.155 a enregistré une augmentation de 12.316 t ou 1.469,07 %.

Le trafic pétrolier a enregistré en 2024 une hausse de 10.737 t ou 2,85 %, pour ainsi atteindre 388.113 t.

Les matériaux de construction ont augmenté de 4.815 t ou 17,86 % pour se fixer à 31.782 t.

Les produits agricoles ont enregistré une baisse de 1.313 t ou 10,75 % pour atteindre 10.902 t.

Parmi les divers, il y a lieu de

relever une régression des conteneurs vides avec 13,67 %, à savoir 2.132 t pour atteindre un tonnage de 13.456.

Le sel de déneigement a augmenté de 125,25 % soit 6.218 t et a atteint 11.183 t.

Les autres produits du divers ont passé à 0.

Le trafic sidérurgique dans son ensemble, exportations et importations fluviales confondues, a atteint en 2024 un tonnage total de 346.242 par rapport à 231.981 t en 2023.

Le trafic «terrestre port» a augmenté en 2024 et ceci de 8.642 t ou 6,54 % pour atteindre 140.822 t.

Le trafic «terrestre zone industrielle port» a diminué de 819 t ou 0,53 % pour se fixer à 153.852 t.



DONNEES STATISTIQUES GENERALES: ANNEE 2024

TRAFIC TOTAL COMPLEXE PORTUAIRE

TRAFIC TOTAL PORT DE MERTERT

exportations

importations

EXPORTATIONS	2024	2023	2022	2021	diff. 24/23%	diff. 24/22%	diff. 24/21%
produits sidérurgiques	139.523	127.871	146.844	158.247	+9,11%	-4,99%	-11,83%
dont: laminés finis et demi-produits	139.523	127.871	146.844	158.247	+9,11%	-4,99%	-11,83%
ferraille	0	0	0	0	0%	0%	0%
divers	89.365	119.209	109.488	153.145	-25,04%	-18,38%	-41,65%
dont conteneurs	71.121	115.003	109.488	152.789	- 38,16%	-35,04%	-53,45%

TRAFIC TERRESTRE PORT *

produits laminés

produits pétroliers

TRAFIC TERRESTRE ZONE INDUSTRIELLE PORT *



UNITÉ: TONNE

	2024	2023	2022	2021	diff. 24/23%	diff. 24/22%	diff. 24/21%
	1.198.872	1.076.124	1.127.400	1.344.282	+11,41%	+6,34%	-10,82%
	904.198	789.273	753.036	935.808	+14,56%	+20,07%	-3,38%
	228.888	247.080	256.332	311.392	-7,36%	-10,71%	-26,50%
	675.310	542.193	496.704	624.416	+24,55%	+35,96%	+8,15%

IMPORTATIONS	2024	2023	2022	2021	diff. 24/23%	diff. 24/22%	diff. 24/21%
produits sidérurgiques	206.719	104.110	95.775	167.724	+98,56%	+115,84%	+23,25%
dont: mat. premières	199.892	99.659	95.775	167.724	+100,58%	+108,71%	+19,18%
produits finis							
et demi-produits	6.827	4.451	0	0	+53,38%	+100,00 %	+100,00 %
produits pétroliers	388.113	377.376	307.756	336.908	+2,85%	+26,11%	+15,20%
mat. de construction	31.782	26.966	56.278	55.576	+17,86%	-43,53%	-42,81%
produits agricoles	10.902	12.215	16.213	33.122	-10,75%	-32,76%	-67,09%
divers	37.794	20.687	20.682	31.087	+82,70%	+82,74%	+21,58%
dont: conteneurs vides	13.456	15.588	12.771	17.925	-13,67%	+5,37%	-24,93%
segments de béton							
préfabriqués	0	0	1.327	69	0	-100,00%	-100,00%

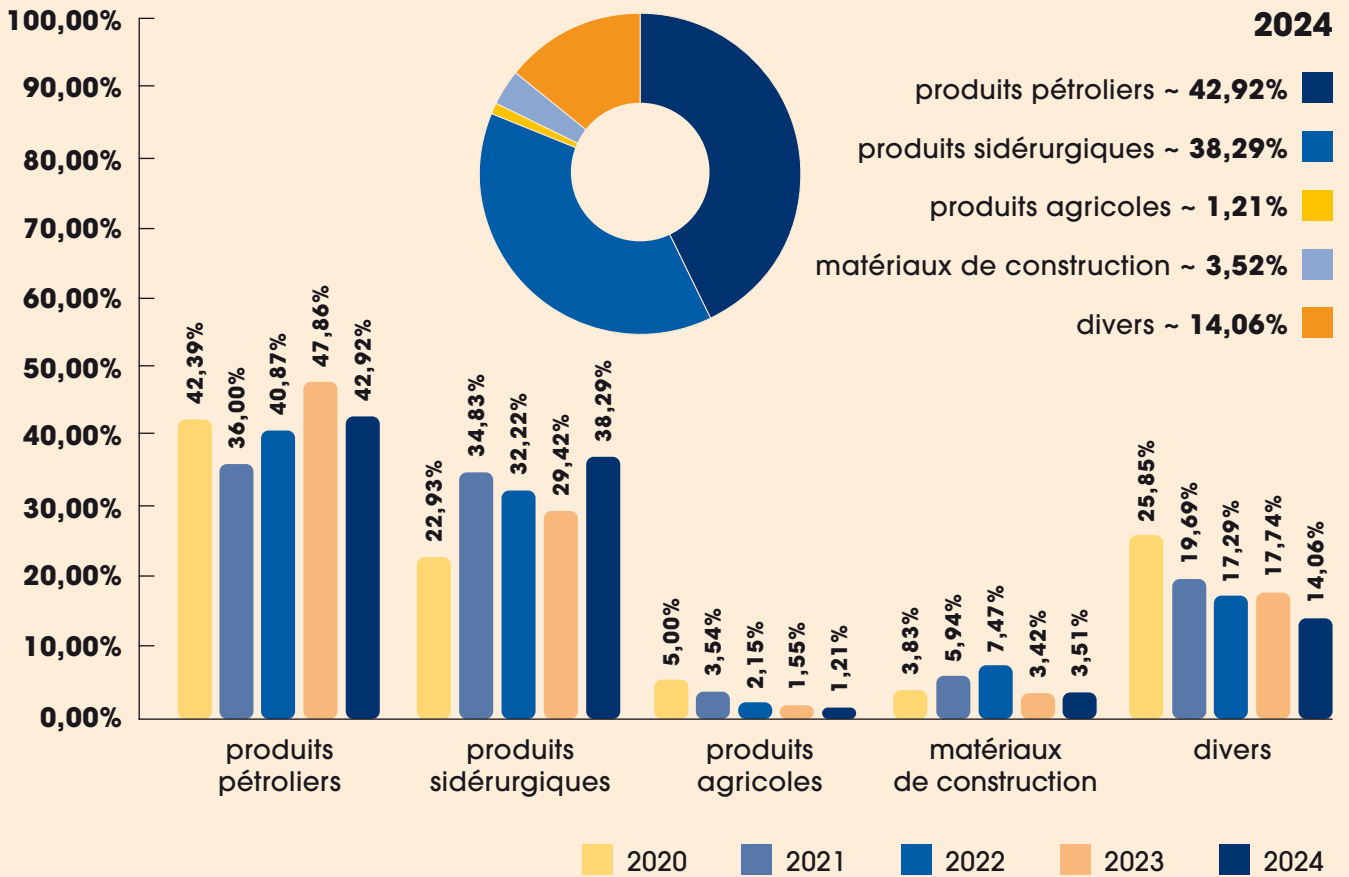
	2024	2023	2022	2021	diff. 24/23%	diff. 24/22%	diff. 24/21%
Nombre de bateaux port	623	604	605	742	+3,15%	+2,98%	-16,04 %
dont: chargés	195	203	227	256	-3,94%	-14,10%	-23,83%
déchargés	428	401	378	486	+6,73%	+13,23%	-11,93%

	2024	2023	2022	2021	diff. 24/23%	diff. 24/22%	diff. 24/21%
	140.822	132.180	146.132	167.223	+6,54%	-3,63%	-15,79%
	82.442	78.049	91.638	113.206	+5,63%	-10,03%	-27,18%
	58.379	54.130	54.494	54.017	+7,85%	+7,13%	+8,08%
	153.852	154.671	228.232	241.250	-0,53%	-32,59%	-36,23%

* compris dans le trafic global général

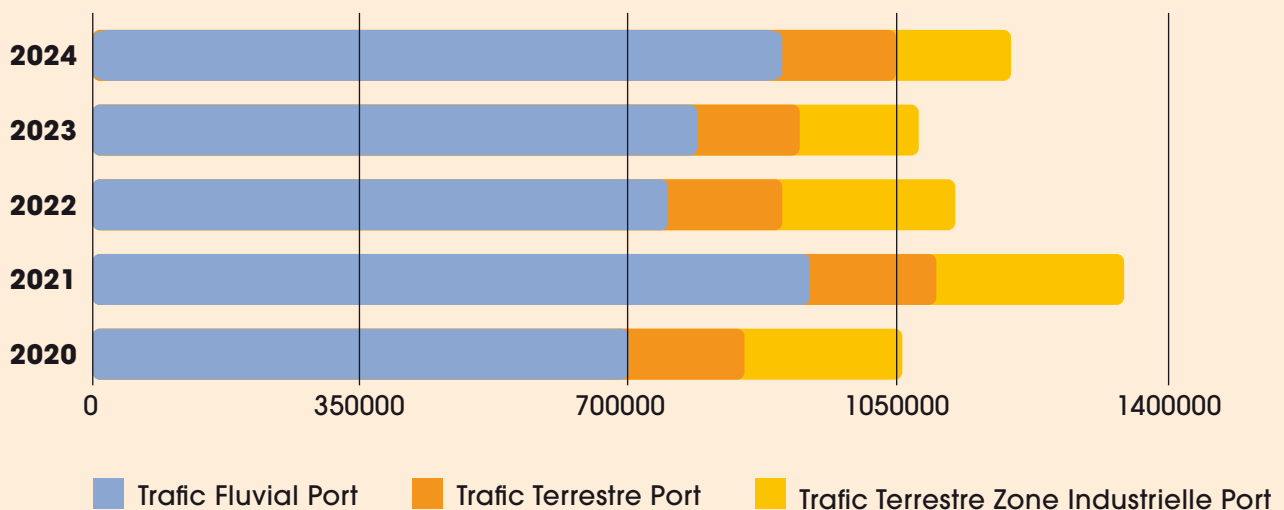
TRAFIC FLUVIAL PORT DE MERTERT

EN % DU TONNAGE GLOBAL



TRAFIC GLOBAL GENERAL

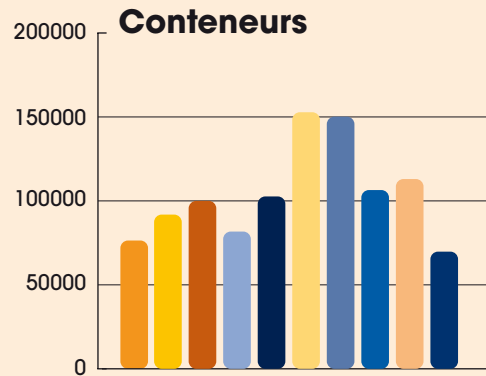
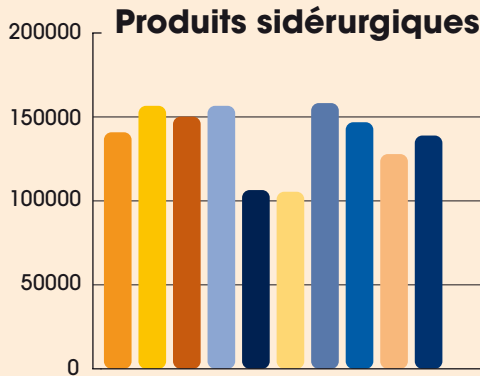
EN TONNES



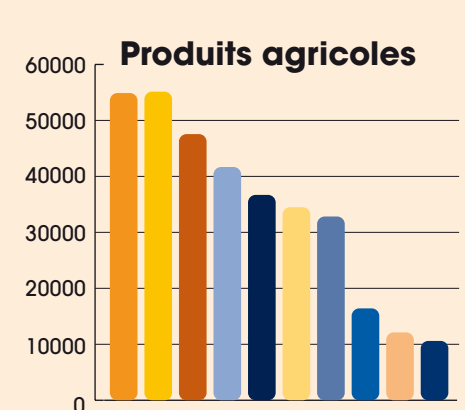
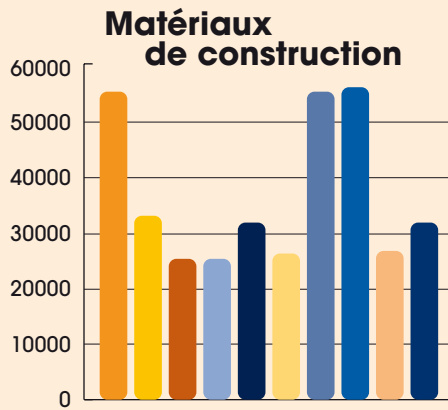
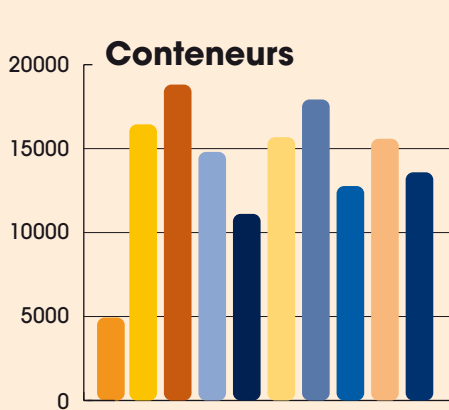
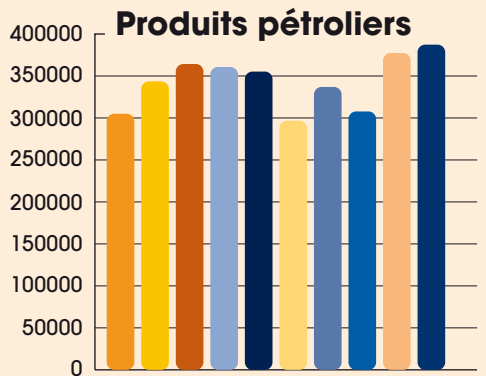
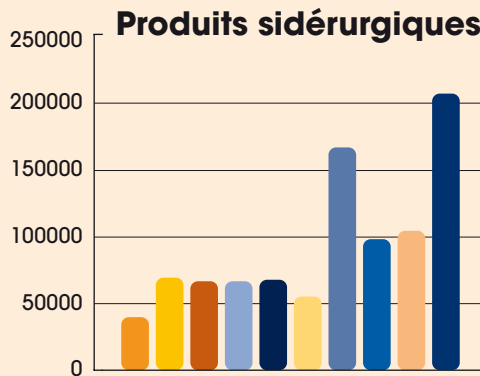
EVOLUTION DES PRINCIPAUX PRODUITS

EN TONNES

EXPORTATIONS



IMPORTATIONS



■ 2015
 ■ 2016
 ■ 2017
 ■ 2018
 ■ 2019
 ■ 2020
 ■ 2021
 ■ 2022
 ■ 2023
 ■ 2024

SOCIETE DU PORT DE MERTERT S.A.

B6698

N° FISCAL : 1964 2200 197

BILAN

ACTIF	31.12.2024	31.12.2023
C. ACTIF IMMOBILISE	6.867.917,98	6.530.821,32
I. Immobilisations incorporelles		
2. Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires, s'ils ont été		
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	29.133,76	29.900,44
II. Immobilisations corporelles		
1. Terrains et constructions	6.827.563,99	6.477.027,57
3. Autres installations, outillage et mobilier	11.220,23	23.893,31
D. ACTIF CIRCULANT	1.083.257,37	1.304.221,87
II. Créances		
1. Créances résultant de ventes et prestations de services		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	231.122,79	145.832,65
4. Autres créances		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	93.550,00	94.251,19
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	758.584,58	1.064.138,03
E. COMPTES DE REGULARISATION	1.488.322,75	1.527.757,30
TOTAL ACTIF	9.439.498,10 €	9.362.800,49 €

SOCIETE DU PORT DE MERTERT S.A.
B6698
N° FISCAL : 1964 2200 197

BILAN

PASSIF	31.12.2024	31.12.2023
A. CAPITAUX PROPRES	5.112.323,37	4.824.106,43
I. Capital souscrit	250.000,00	250.000,00
IV. Réserves		
1. Réserve légale	25.000,00	25.000,00
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur		
b) autres réserves non disponibles	180.325,00	256.275,00
V. Résultats reportés		
Fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port	2.242.178,94	1.964.350,70
Investissements antérieurs fonds d'amélioration	2.114.102,49	2.114.102,49
VI. Résultat de l'exercice	300.716,94	214.378,24
C. DETTES	4.241.486,22	4.523.369,29
2. Dettes envers des établissements de crédit		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	0,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	3.965.896,51	4.237.007,37
4. Dettes sur achats et prestations de services		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	43.904,66	10.169,28
8. Autres dettes		
a) Dettes fiscales	191.588,56	236.514,21
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	7.197,97	7.212,70
c) Autres dettes		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	32.898,52	32.465,73
D. COMPTES DE RÉGULARISATION	85.688,51	15.324,77
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)	9.439.498,10 €	9.362.800,49 €



LE PORT DE MERTERT

© Orthophotos: Administration du Cadastre et la Topographie



SOCIETE DU PORT DE MERTERT S.A.
B6698
N° FISCAL : 1964 2200 197

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	2024	2023
1. Chiffre d'affaires net	661.237,22	620.960,47
4. Autres produits d'exploitation	710.171,85	562.437,67
5. Matières premières et consommables et autres charges externes		
a) Matières premières et consommables	-45.412,89	-58.371,84
b) Autres charges externes	-210.882,01	-145.730,76
6. Frais de personnel		
a) Salaires et traitements	-180.909,54	-175.751,85
b) Charges sociales		
i) couvrant les pensions	-15.598,26	-16.104,74
ii) autres charges sociales	165,32	256,84
7. Corrections de valeur		
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	-322.176,00	-301.049,73
b) sur éléments de l'actif circulant	0,00	-37.000,00
8. Autres charges d'exploitation	-106.780,87	-80.908,14
11. Autres intérêts et autres produits financiers		
b) autres intérêts et produits financiers	9.242,73	10.957,91
14. Intérêts et autres charges financières		
b) autres intérêts et charges financières	-67.621,38	-72.177,62
15. Impôts sur le résultat	-130.719,23	-93.139,97
16. Résultat après impôts sur le résultat	300.716,94	214.378,24
18. Résultat de l'exercice	300.716,94 €	214.378,24 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Conformément aux statuts, et en considération que la réserve légale est intégralement constituée, nous vous proposons la répartition suivante des bénéfices:

- distribution d'un dividende de 5%

12.500,00 €

- Résultats reportés / fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port

369.016,94 €

- réserve impôt sur la fortune

0,00 €

- réserve légale

0,00 €

- bénéfice net suivant bilan au 31 décembre 2024

300.716,94 €

Mertert, le 21 mai 2025
Le Conseil d'Administration

ANNEXE AU BILAN

NOTE CONCERNANT LES ACTIFS

1. Les postes de l'actif immobilisé ont été évalués sur base du prix d'acquisition, sauf la concession de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg pour l'exploitation d'un port, figurant sous la rubrique "Immobilisations incorporelles". Lors de la constitution de la société en date du 3 juillet 1964, cet apport en nature a été évalué à 3.000.000 francs (74.368 euros). Il est amorti sur une durée de 99 ans, c'est-à-dire la durée de la concession.

2. Aux termes de l'article 1er de la loi du 31 mars 2000 concernant l'administration et l'exploitation du Port de Mertert, les constructions et installations faites par la société sont la propriété de l'Etat.

NOTE CONCERNANT LES COMPTES FIDUCIAIRES

Le 31 décembre 1991 a eu lieu le remboursement de la dernière

tranche des emprunts obligataire et bancaire 5,25% (1965/91). A la date précitée, le montant total des remboursements a égalé le montant total des fonds engagés dans l'aménagement du Port de Mertert. Il s'ensuit que le compte "Droit de propriété de l'Etat Grand-Ducal" (art. 2 de la loi du 22.7.1963), lequel fut ajusté chaque année à concurrence du montant annuel des remboursements s'est soldé au 31.12.1991 et est inscrit pour mémoire (p.m.) aux comptes fiduciaires.

Du fait du remboursement intégral des dettes contractées pour compte de l'Etat, le compte "Créance sur l'Etat Grand-Ducal", qui résulte de la gestion d'affaires pour son compte aux termes de l'article 6 de la loi du 22.7.1963, s'est soldé de même et est inscrit pour mémoire (p.m.).

Les comptes "fonds étrangers engagés dans l'aménagement du port" et "remboursement sur

fonds étrangers" sont maintenus dans la balance générale des comptes de la société, le premier avec un solde débiteur et le second avec un solde créditeur.

Ces deux comptes se compensent mutuellement. Il en est de même des aménagements financés par fonds propres, c.-à-d. par le biais du fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port.

A noter que ce compte, ainsi que le compte "autofinancement" sont ajustés chaque année sur base du montant imputé annuellement au compte "fonds d'amélioration".

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

ARRETES AU 31/12/2024

NOTE 1. GÉNÉRALITÉS

1.1. Constitution

L'administration et l'exploitation du Port de Mertert sont concédées à une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE DU PORT DE MERTERT SA, constituée le 3 juillet 1964 avec siège social à Mertert ; la société finit avec la concession d'exploitation.

1.2. Nature des activités

La société a pour objet principal l'administration et l'exploitation du Port de Mertert. La société peut conclure des contrats de sous-concession et de location aux conditions à fixer par elle.

1.3. Exercice social

L'exercice social de la société commence habituellement le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

NOTE 2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

2.2. Conversion des devises

La société tient sa comptabilité en EUR; le bilan ainsi que le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'EUR sont enregistrées en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'EUR sont convertis en EUR au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction.

A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement à leur valeur convertie au cours de change en vigueur à la

date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Les produits et les charges en devises autres que l'EUR sont convertis en EUR au cours de change en vigueur à la date des opérations.

2.3. Modes d'évaluation

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur. Ces dernières sont calculées en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations corporelles sur base d'un amortissement linéaire.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix d'acquisition diminué éventuellement de correction de valeur pour tenir compte d'une dépréciation durable.

Les évaluations sont faites sur base des derniers états financiers disponibles le jour de l'arrêté des comptes.

Les stocks sont évalués en application des articles 61 et 62 de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

Les créances de l'actif circulant sont valorisées à leur valeur nominale. Une correction de valeur est

pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

2.4. Provisions pour risques et charges

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont examinées à la fin de chaque exercice en tenant compte des principes de prudence, de sincérité et de bonne foi.

NOTE 3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

TABLEAU D'AMORTISSEMENT RÉCAPITULATIF	2024	2023
Valeur d'acquisition		
A l'ouverture de l'exercice	79 617,21	79 617,21
Acquisitions	0,00	0,00
Sorties	0,00	0,00
A la clôture de l'exercice	79 617,21	79 617,21
Amortissements		
A l'ouverture de l'exercice	49 716,77	48 950,09
Dotations de l'exercice	766,68	766,68
Annulation dotations des sorties de biens	0,00	0,00
A la clôture de l'exercice	50 483,45	49 716,77
Valeur nette comptable		
A l'ouverture de l'exercice	29 900,44	30 667,12
A la clôture de l'exercice	29 133,76	29 900,44

Les taux d'amortissement linéaires pratiqués tiennent compte de la durée de vie économique estimée de chaque bien.

NOTE 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

TABLEAU D'AMORTISSEMENT RÉCAPITULATIF	2024	2023
Valeur d'acquisition		
A l'ouverture de l'exercice	7 863 423,14	7 711 871,84
Acquisitions	659 272,66	151 551,30
Sorties	0,00	0,00
A la clôture de l'exercice	8 522 695,80	7 863 423,14
Amortissements		
A l'ouverture de l'exercice	1 362 502,26	1 062 219,21
Dotation de l'exercice	321 409,32	300 283,05
Annulation dotations des sorties de biens	0,00	0,00
A la clôture de l'exercice	1 683 911,58	1 362 502,26
Valeur nette comptable		
A l'ouverture de l'exercice	6 500 920,88	6.649.652,63
A la clôture de l'exercice	6 838 784,22	6 500 920,88

Les taux d'amortissement linéaires pratiqués tiennent compte de la durée de vie économique estimée de chaque bien.

NOTE 5. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

au 31/12/2024 la société détenait les participations (minimum 20% du capital social) suivantes:

DÉNOMINATION	% de capital détenu	Capitaux propres au 31/12/2024	Prix d'acquisition	Résultat de l'exercice 2024
--------------	---------------------	--------------------------------	--------------------	-----------------------------

néant

Aucune correction n'a été enregistrée au 31/12/2024

Les autres prêts figurent au bilan à leur valeur nominale.



NOTE 6. CAPITAL SOUSCRIT

Le capital souscrit au 31/12/2024 est de 250 000€ divisé en 2000 actions d'une valeur nominale de 125€ chacune

NOTE 7. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice 2024 soit un bénéfice de 300 716,94 EUR, y compris la réintégration de la réserve pour l'impôt sur la fortune 2019 de 80 800,00 EUR, soit un total de 381 516,94 EUR sera affecté comme suit:

Résultat reportés	369 016,94
/ fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port	
Réserve légale	0,00
Réserve impôt sur la fortune	0,00
Distribution de bénéfice	12 500,00

NOTE 8. DETTES

Les dettes de la société dont la durée résiduelle est supérieure à 5 ans sont les suivantes :
3 965 896,10 auprès de la BGL BNP Paribas



NOTE 9. EXERCICES ANTÉRIEURS

Etant donné que la loi du 31 mars 2000 concernant l'administration et l'exploitation du Port de Mertert avait reconfirmé que la propriété des constructions et installations financées par la société du Port de Mertert SA revient à l'Etat, ces investissements ont été déduits jusque 2005 inclus directement du poste fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port. Ils n'ont donc pas fait

l'objet d'une inscription à un poste d'actif et n'ont pas été pris en compte dans le compte de résultats. Sur recommandation du Conseil d'Administration il a été décidé d'intégrer à partir de l'année 2009, les investissements faits à charge du fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port dans les comptes annuels de la SOCIETE DU PORT DE MERTERT S.A. Etant donné que le contrat de

concession prévoit « que les terrains nécessaires seront fournis par l'Etat, ils resteront sa propriété, de même que les installations qui y seront construites par la société », il a été décidé d'étaler ces investissements sur la période restante du contrat de concession soit 53 ans. Par conséquent le tableau d'étalement a été repris au 01.01.2009 dans un compte de « régularisation actif » en contrepartie des capitaux propres.





RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 MAI 2025

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 27 des statuts, le Collège des Commissaires a procédé aux vérifications légales et statutaires du bilan au 31 décembre 2024 et du compte de profits et pertes de l'exercice 2024.

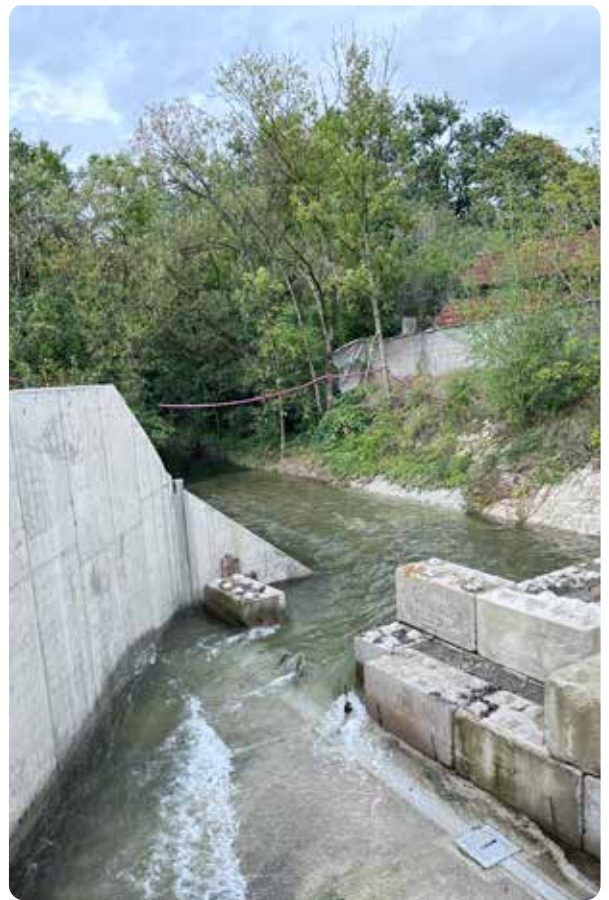
Le collège des commissaires de surveillance note que l'article 5 de la loi du 31 mars 2000 concernant l'administration et l'exploitation du Port de Mertert ainsi que l'article 15 des statuts de la Société du Port de Mertert S.A. stipulent notamment que « les opérations de la société sont surveillées par deux commissaires de surveillance ».

Il a contrôlé la concordance de ces documents avec les écritures comptables et vérifié l'exactitude des comptes par voie de sondage et par confrontation avec les pièces justificatives. Ces vérifications n'ont rien révélé qui puisse donner lieu à observation.

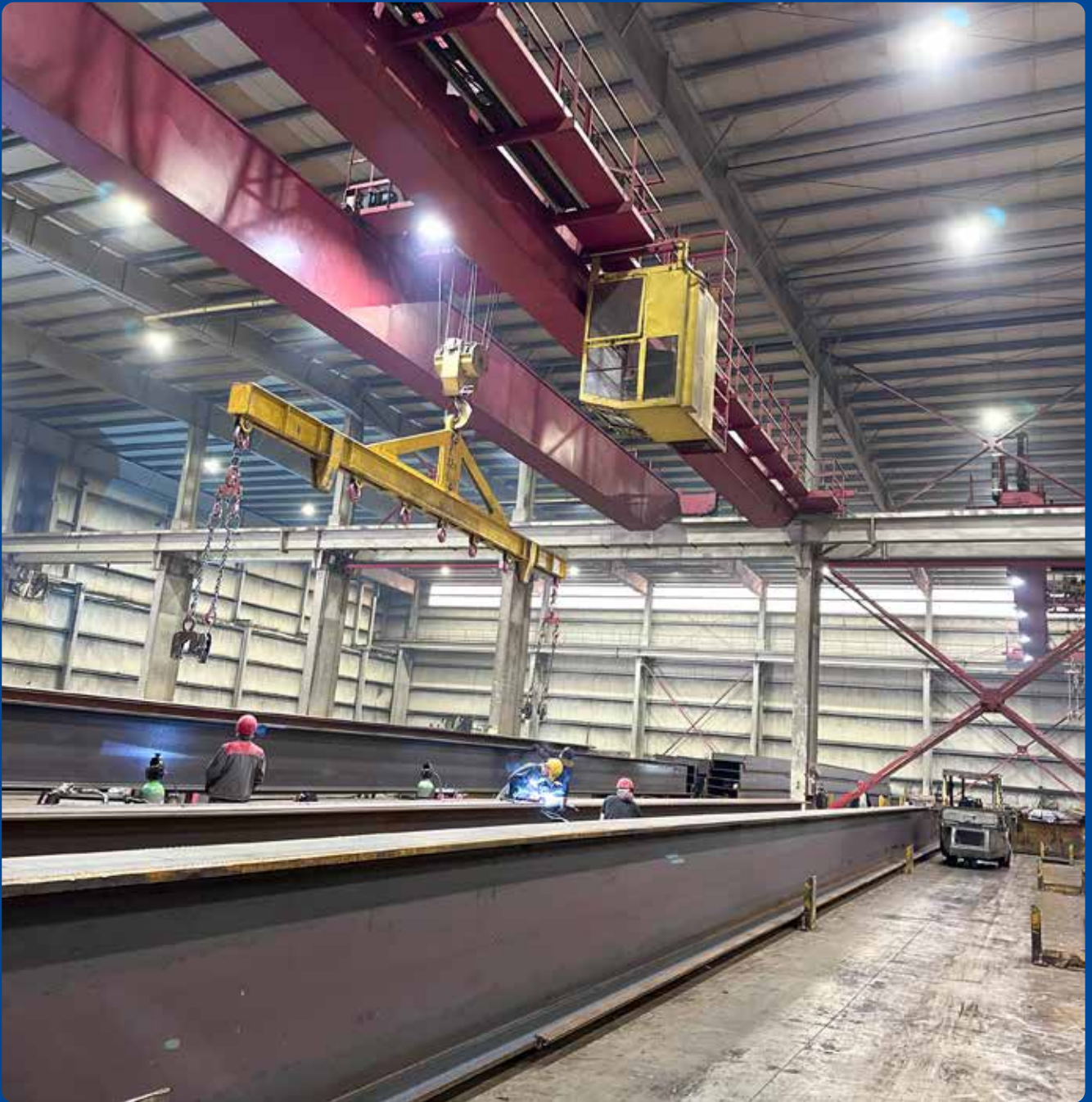
En conséquence, le Collège des Commissaires recommande à votre approbation dans leur forme actuelle, le bilan et le compte de profits et pertes ayant clôturé l'exercice 2024.

Luxembourg, le 26 mars 2025
Le Collège des Commissaires

AGRANDISSE- MENT DE L'AIRE DE GIRATION







VISITE DU 3 MAI 2024 DE MADAME LA MINISTRE YURIKO BACKES



Société du
PORT de MERTERT
Société anonyme

